



Villeneuve sous Dammartin
77230
Tel. : 01 60 03 43 35
Fax : 01 60 03 75 06

**Délibération N°
2020 06 08 - 04**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 14
Votants : 15
Pouvoirs : 01

Absents Non Excusés : 0

Date de convocation
29 mai 2020
Date d'affichage
29 mai 2020

**Objet :
RETRAIT ET
REPRISE
DELIBERATION
APPROBATION PLU**

PAGE 1/2



Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le 16/06/2020

ID : 077-217705110-20200608-2020060804-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 08 juin à 19 heures 30 minutes

Conseillers en exercice : 15

L'an deux mille vingt, le 08 JUIN, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances publiques, sous la présidence de Madame GAUTIER Isabelle, Maire de VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN.

Etaient présents :

Mme Isabelle GAUTIER, Maire
Mme Annick KOUSIGNIAN, M. Laurent GAUTIER, Mme Claire JOLIVEAU-AHMED, Adjointes au Maire
Mmes Martine INGRATO, Corinne BUTARD, Christiane GURHEM, Virginie GILANT Conseillères
MM, Antonio PEREIRA, Benoît GILANT, Abdellatif ABASSARY, Jérôme LAUNAY, Éric EGOT, Pascal GILLES, Conseillers

Était absent excusé :

M Djanick NANETTE, conseiller (pouvoir donné à Mme Annick KOUSIGNIAN)

Secrétaire de séance : Mme Annick KOUSIGNIAN

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le PLU de la commune a été approuvé lors de la séance du 6 février 2020
Dans le cadre du contrôle de légalité, les services de la préfecture ont émis en date du 27 avril 2020 une lettre d'observation afin de corriger le PLU

Considérant que la révision générale du PLU telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

Précise que les recommandations concernant les modifications du règlement et des plans de zonage ont été réalisées ;

VU les articles du code de l'urbanisme et notamment les articles L153-34, L103-2 et R153-3

VU la délibération du 6 février 2020 approuvant le PLU de la commune

.../...



Envoyé en préfecture le 15/06/2020
Reçu en préfecture le 15/06/2020
Affiché le 16/06/2020
ID : 077-217705110-20200608-2020060804-DE

VU la lettre d'observation de la sous-préfecture de Meaux en date du 27 avril 2020

**Délibération
N° 2020 06 08 - 04**

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés soit 15 voix

DÉCIDE de retirer la délibération N° 20200206 - 08 approuvant le PLU en date du 6 février 2020

**Objet :
RETRAIT ET
REPRISE
DELIBERATION
APPROBATION
PLU**

APPROUVE les modifications apportées au règlement et aux plans de zonages du PLU, tel qu'ils sont annexés à la présente délibération

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et la mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- PAGE 2/2** - Un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet de Seine-et-Marne si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ;
- L'accomplissement des mesures de publicité

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme
Villeneuve Sous Dammartin le 08 juin 2020
Le Maire,
Isabelle GAUTIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en
sous-préfecture le 16/06/2020
Le Maire,
Isabelle GAUTIER

